

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022**

N°CT2022.3/050-3

L'an deux mil vingt deux, le vingt deux juin à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Rosa LOPES, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Madame Séverine PERREAU, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Laurence WESTPHAL, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Julien BOUDIN à Madame Josette SOL, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Maurice BRAUD à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Julie CORDESSE à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Gilles DAUVERGNE à Madame Rosa LOPES, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Etienne FILLOL à Madame Josette SOL, Madame Corine KOJCHEN à Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Jacqueline LETOUZEY à Madame Frédérique HACHMI, Madame Marie-Christine SALVIA à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur François VITSE, Madame Marie VINGRIEF à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Michel WANNIN à Madame Séverine PERREAU, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Didier DOUSSET.

Etait absent excusé :

Madame Oumou DIASSE.

Secrétaire de séance : Madame Dominique CARON .

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220622-lmc135357-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022**

Nombre de votants : 73

Vote(s) pour : 73

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20220622-lmc135357-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022

N°CT2022.3/050-3

OBJET : **Voiries-eau-assainissement** - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la réalisation des inspections télévisuelles dans les réseaux d'assainissement.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

VU le code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-1, L. 2124-2, L. 2125-1, R. 2121-8, R. 2124-1, R. 2161-1 et suivants et R. 2162-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2019.1/023-6 du 13 février 2019 approuvant l'attribution des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs aux prestations d'inspections télévisuelles ;

VU le budget de Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT que, par délibération n°CT2019.1/023-6 du 13 février 2019 susvisée, le conseil de territoire a approuvé l'attribution des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande sans montant minimum ni maximum suivants :

- Marché n°S190065 - Lot n°1 : Prestations d'inspections télévisuelles sur les réseaux d'assainissement des villes d'Alfortville, de Boissy-Saint-Léger, de Créteil, de Noisieu, d'Ormesson-sur-Marne et de Sucy-en-Brie ;
- Marché n°S190066 - Lot n°2 : Prestations d'inspections télévisuelles sur les réseaux d'assainissement des villes de Bonneuil-sur-Marne, de Chennevières-sur-Marne, de La Queue-en-Brie, du Plessis-Tréville et de Limeil-Brévannes ;

CONSIDERANT que ces deux marchés en cours prennent fin au 31 décembre 2022 ; qu'afin d'assurer la continuité du service, il convient de relancer dès à présent la procédure pour le renouvellement de ces marchés au 1^{er} janvier 2023, sur la base de la structure des marchés en cours, qui a donné satisfaction dans son exécution ;

CONSIDERANT que cette consultation aboutira à la conclusion d'accords-cadres mono-

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-3
Identifiant télérmission	094-200058006-20220622-lmc135357-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022**

attributaires à bons de commande sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel conformément aux dispositions des articles R.2121-8 et R.2162-4 du code de la commande publique susvisés, comme suit :

Numéro de lot	Intitulé du lot	Montant maximum annuel (en € HT)
1	Prestations d'ITV sur les réseaux d'assainissement des villes d'Alfortville, de Boissy-Saint-Léger, de Créteil, de Noisieu, d'Ormesson-sur-Marne et de Sucy-en-Brie	720 000 €
2	Prestations d'ITV sur les réseaux d'assainissement des villes de Bonneuil-sur-Marne, de Chennevières-sur-Marne, de La Queue-en-Brie, du Plessis-Trévisé et de Limeil-Brévannes	7200 000 €

CONSIDERANT que, compte tenu des montants maximums annuels définis, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-1, R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique susvisés ;

CONSIDERANT que cet accord-cadre sera passé pour une durée initiale allant de la date de sa notification au 31 décembre 2023, reconductible pour trois périodes successives d'un an maximum, soit une échéance finale fixée au 31 décembre 2026 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 16 JUIN 2022,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le lancement d'une consultation sous la forme d'appel d'offres ouvert en vue de conclure des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande (2 lots) relatifs à des prestations d'inspections télévisuelles des réseaux d'assainissement pour les années 2023 à 2026.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits accords-cadres après attribution par la commission d'appel d'offres et tout document afférent.

ARTICLE 3 : **APPROUVE** le lancement d'une seconde procédure, le cas échéant, en

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-3
Identifiant télértransmission	094-200058006-20220622-lmc135357-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 22 JUIN 2022**

cas de premier appel d'offres infructueux ou sans suite (totalement ou partiellement) et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les accords-cadres ainsi relancés et tous documents en découlant

FAIT A CRETEIL, LE VINGT DEUX JUIN DEUX MIL VINGT DEUX.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	29/06/22
Accusé réception le	29/06/22
Numéro de l'acte	CT2022.3/050-3
Identifiant téléransmission	094-200058006-20220622-lmc135357-DE-1-1